



La formation
continue
à l'université

La force d'un réseau national



GUIDE DU STAGIAIRE

Préparation au DAEU
Diplôme d'Accès aux Études Universitaires

Sommaire

01. Présentation	p.3
02. Les Unités d'Enseignement (UE)	p.4
03. Votre parcours de formation	p.5
04. La délivrance des unités	p.8
05. Votre inscription à l'université d'Artois	p.10
06. Des outils à votre disposition	p.11
07. Les services utiles	p.12
08. Vos contacts	p.14

01. Présentation

La FCU Artois, service de Formation Continue à l'Université d'Artois, est présent sur Arras, Béthune, Douai, Lens et Liévin.

Depuis plus de 25 ans, elle accueille et accompagne tout jeune ou adulte souhaitant suivre une formation ou valider ses acquis. En étroite collaboration avec les branches professionnelles, le Conseil Régional, les entreprises et autres financeurs, la FCU Artois vous accompagne pour :

- › **Construire votre projet professionnel**
- › **Valider vos acquis**
- › **Réaliser un bilan de compétences**
- › **Mettre en œuvre des contrats d'alternance**
- › **Développer les formations à destination des entreprises**
- › **Permettre l'Accès à l'Enseignement Universitaire aux non bacheliers (le DAEU)**

Le DAEU *

(Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires)

Le DAEU est un diplôme national équivalent du Baccalauréat. Il permet de s'inscrire à toutes les formations supérieures universitaires (DUT, DEUST, BTS, licence, ...) et aux concours exigeant le baccalauréat en prérequis.

La formation se déroule sur une année. Il existe deux rentrées par an, une en janvier et une en septembre. Chaque rentrée est précédée d'une réunion d'information collective et d'une pré-rentrée.

** Arrêté du 3 août 1994 publié au Journal Officiel du 10 août 1994*

Quelques Chiffres

En 2019, 199 stagiaires ont été accueillis dans le DAEU sur les différents sites, 157 en DAEU A et 42 en DAEU B.

02. Les Unités d'Enseignement

L'université d'Artois prépare au **DAEU A**, littéraire et au **DAEU B**, scientifique. Le choix entre l'un ou l'autre dépend de votre projet de formation et/ou professionnel. Lors de votre inscription, vous choisissez les Unités d'Enseignement (UE) que vous préparez en fonction de votre projet d'études et professionnel.

	DAEU A	DAEU B
UE 1	Français	Français
UE 2	Anglais	Mathématiques
UE 3 et UE 4 choix parm	<i>2 au choix parmi :</i> <ul style="list-style-type: none">▸ Histoire▸ Problèmes du Monde Contemporain▸ Droit▸ Economie▸ Géographie▸ Mathématiques	<i>2 au choix parmi :</i> <ul style="list-style-type: none">▸ Biologie▸ Physique▸ Chimie▸ Technologies du numérique▸ Mathématiques approfondies▸ Anglais

Pour connaître le contenu des UE, consultez le livret « Programme ».

03. Votre parcours de formation

Le DAEU

Deux options vous sont proposées : le DAEU A, littéraire et le DAEU B, scientifique.

Une formation individualisée

Votre parcours de formation est co-construit avec un conseiller en formation continue (CFC) et dépend de votre niveau de formation et de votre projet professionnel. Le DAEU n'est qu'une étape de ce parcours dont la finalité est la réalisation de votre projet. Vous avez 4 ans maximum pour valider votre DAEU.

Vous pouvez solliciter un délai supplémentaire d'un an qui pourra vous être accordé à titre exceptionnel par le Président de l'université.

Le positionnement initial en DAEU

Des tests de positionnement en français, langue étrangère et mathématiques sont réalisés avant votre entrée en formation et sont obligatoires pour déterminer si vous avez un niveau suffisant pour intégrer la formation.

Une pré-rentree pour vous informer

Lors de cette pré-rentree sont abordées les conditions nécessaires au bon déroulement de votre parcours de formation (calendrier de la formation, emploi du temps, règlement intérieur, rémunération selon les critères d'attribution...), ainsi que les services et activités dont vous pouvez bénéficier en étant inscrit à l'université.

Accessibilité

Le DAEU est accessible aux personnes en situation de handicap. Le référent handicap FCU étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation. Pour plus d'informations, contacter notre référent. (cf. page contacts).

03. Votre parcours de formation (suite)

Le PACCT, Parcours Autonomie Culture Citoyenneté Travail

Le PACCT est fait pour VOUS ; Il vous permettra de découvrir les différents services de l'université qui vous aideront dans votre insertion sociale, citoyenne et professionnelle. Vous serez amené à retranscrire les activités mises en œuvre dans ce cadre dans un dossier personnel de synthèse. Ce dossier, présentant également votre projet de formation et professionnel, sera évalué dans votre UE de Français. Votre enseignant vous aidera à le rédiger au cours de votre formation. De nombreuses activités vous seront proposées dans le cadre du PACCT :

Découvrir la BU - Bibliothèque Universitaire - afin de :

- › mieux connaître votre environnement de travail,
- › vous initier à la recherche documentaire,
- › vous présenter ses services : prêt de livres, CD, DVD, navette, journaux en ligne, prêt d'ordinateur,...

Vous orienter grâce au service CAP AVENIR (orientation et insertion professionnelle) afin de :

- › vous présenter les poursuites d'études possibles afin d'engager ou confirmer votre réflexion sur un projet professionnel réaliste et vous projeter,
- › vous informer, vous sensibiliser et vous initier à l'entrepreneuriat et à l'esprit d'entreprendre.

Participer aux activités proposées par le service Artois Sport Campus:

- › gérer vos limites, doser vos efforts, apprendre à vous connaître, développer votre autonomie,
- › pratiquer la sophrologie, la musculation, des sports collectifs...

Développer vos compétences comportementales et vous adapter aux codes et usages du monde professionnel :

› comprendre les attentes en termes comportementaux du point de vue du marché du travail (prise de parole, travail sur la gestuelle, sur le regard...).

Les dispositifs complémentaires

La Formation Générale Universitaire (FGU)

En fonction de votre projet de formation ou si vous en avez la volonté, vous pouvez préparer des unités complémentaires au titre de la FGU.

Vous suivez alors en parallèle des enseignements du DAEU et dans des conditions similaires d'autres cours. Vous ne serez toutefois pas évalué.

Toutes les unités du DAEU sont accessibles au titre de la FGU.

04. La délivrance des unités

Pour obtenir le DAEU, vous devez valider quatre Unités d'Enseignement.

Deux modes de validation :

- › Compensable : vous devez obtenir une moyenne de 10 sur 20 au diplôme. Les notes des UC se compensent entre elles.
- › Capitalisable : vous devez obtenir au moins 10 sur 20 à chacune des UE.

Attention : le mode "capitalisable" n'est possible que dans le cadre d'un parcours sur plusieurs années (*sur autorisation de la coordination du DAEU*).

La moyenne générale permet de déterminer la mention au diplôme :

- › De 10 à 11.99 : mention passable
- › De 12 à 13.99 : mention assez bien
- › De 14 à 15.99 : mention bien
- › De 16 à 20 : mention très bien

A la fin de votre année de formation, le jury délibère souverainement à partir des résultats obtenus en prenant en compte tous les éléments nécessaires (votre travail personnel, votre participation, votre projet...). Il peut si nécessaire décider d'attribuer des points de jury. Pour la mode de validation capitalisable, il pourra décider d'une épreuve de rattrapage.

Cette épreuve de rattrapage ne peut donner lieu qu'à la mention passable à l'UE concernée. Le stagiaire est convoqué dans les 15 jours qui suivent la date du jury. L'absence à cette épreuve entraîne le résultat « non reçu(e) ».

Vos absences ont une incidence sur la réussite de votre parcours, mais aussi sur votre indemnité de formation Pôle Emploi, sur votre Allocation de Sécurisation Professionnelle (ASP) ou sur votre salaire.

Votre assiduité sera contrôlée au moyen de feuilles d'émargement, à signer à chaque séance.

Toute absence injustifiée à un contrôle entraîne la note de zéro.

En cas d'absence avec justificatif reconnu, et au vu du dossier du candidat, le jury peut autoriser un rattrapage.

Le justificatif écrit doit être déposé à la FCU Artois dans un délai de 8 jours en cas de contrôle continu ou de 48 heures en cas de contrôle terminal.

Le règlement des examens

- › Les candidats en retard de plus d'une heure se verront refuser l'accès à la salle d'examen.
- › La carte d'étudiant ainsi qu'une pièce d'identité avec photo seront exigées.
- › Tous les documents et matériels non autorisés doivent être déposés en bout de salle (dont les téléphones portables éteints).
- › Toute communication entre candidats est interdite.
- › Au cours des épreuves, personne n'est autorisé à quitter la salle d'examen durant la première heure de composition.
- › La fraude ou la tentative de fraude aux examens pourra donner lieu à des poursuites disciplinaires en application des articles R712-9 et suivants du code de l'éducation.
- › Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagement aux épreuves (examens, contrôles continus), d'aides matérielles et humaines après entretien avec le médecin de l'université. Pour vous faire connaître, prenez rendez-vous auprès de votre conseiller en formation.

05. Votre inscription à l'université d'Artois

Elle est indispensable pour la délivrance des unités et du diplôme.

Les conditions générales

Pour s'inscrire au DAEU, il faut soit :

- › Avoir 20 ans au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier à cette même date de 2 années d'activités professionnelles ou assimilées.

Est assimilée à une activité professionnelle et pour la durée correspondante :

- › *L'éducation d'un enfant (l'âge de l'enfant = durée),*
- › *L'inscription à Pôle Emploi ou en mission locale,*
- › *La participation à un dispositif de formation professionnelle,*
- › *L'exercice d'une activité sportive de haut niveau.*

OU

- › Avoir 24 ans minimum au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme.

Les cas particuliers

Les étrangers doivent être en possession d'un permis de séjour les autorisant à travailler en cours de validité pour la durée de la formation.

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier de dispense des conditions d'inscription sur demande faite au Recteur de l'académie avec avis du Président de l'université et du médecin de l'université.

Les personnes titulaires de la capacité en droit peuvent obtenir la dispense du bac en vue de la poursuite d'études autre que juridiques avec succès à l'épreuve de français et de langue du DAEU A.

06. Des outils à votre disposition

Plusieurs outils vous sont proposés pour contribuer à la réussite de votre projet :

L'Environnement Numérique de Travail (ENT)

Votre ENT vous permet d'accéder aux services et ressources numériques mis à votre disposition, depuis n'importe quel lieu et à n'importe quel moment.

Pour accéder aux services de l'ENT, vous devez avoir activé votre compte de messagerie à partir des identifiants qui vous sont remis à l'issue de votre inscription.

Activation du compte : Vous devez vous munir de votre carte multiservice.

Il faut ensuite vous rendre sur le site de l'université www.univ-artois.fr et cliquer sur l'icône « Connexion à votre ENT ».

Cliquez sur « Activer mon compte » dans la partie consacrée aux étudiants.

Renseignez les champs demandés : nom, prénom, n° d'étudiant, n° INE (les éléments se trouvent sur votre carte multiservice) et cochez la case « je reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique de l'Université », puis validez.

Saisissez un mot de passe.

La plateforme numérique de formation (Moodle)

Certains enseignants mettent à votre disposition des exercices complémentaires en guise de soutien dans l'acquisition des compétences visées, des supports authentiques pour approfondir les apprentissages linguistiques et des démonstrations pour illustrer les enseignements scientifiques.

07. Les services utiles

Une fois inscrit à l'université, vous aurez accès aux services présentés ci-après. Vous découvrirez déjà la plupart d'entre eux dans le cadre du PACCT.

La Bibliothèque Universitaire (BU)

Chaque site de l'université met à disposition de ses étudiants et stagiaires de formation continue un lieu de culture et de ressources documentaires : la BU.

Cet endroit vous permet de faire vos recherches et vos différents travaux dans un lieu calme et aux multiples ressources : magazines, ouvrages, vidéos...

Horaires d'ouverture : 8h - 19h

Le Restaurant Universitaire (RU)

Chaque site de l'université met à disposition un RU. Le repas du RU est constitué d'un plat et de trois périphériques choisis parmi entrées, fromages, desserts. Les cafétérias proposent également des petits déjeuners, sandwiches et boissons chaudes ou froides à toute heure.

Le Service Vie Culturelle et Associative (SVCA)

Tout au long de l'année, ce service vous propose des spectacles et ateliers de qualité, pour tous les goûts : cirque, cinéma, musique, expositions, danse...

N'hésitez pas à consulter la programmation afin de réserver vos places pour les différents événements.

Tél. : 03 21 60 38 72 ou 03 21 60 49 49

Le Service Artois Sport Campus

Le service Artois Sport Campus organise la pratique de nombreuses activités sur les différents sites de l'université d'Artois : Arras, Béthune, Douai, Lens et Liévin. Elles sont encadrées par des enseignants d'Education Physique et Sportive. Ces activités sont ouvertes à tous les étudiants ou stagiaires, quel que soit leur niveau de pratique, à condition de fournir un certificat médical en début de session.

Dans le cadre du PACCT vous serez amenés à vous rapprocher du service.

Tél. : 03 21 60 37 04

Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)

Des professionnels de la santé et du social sont à votre écoute :

- › médecin
- › infirmières
- › psychologues
- › assistantes sociales

La validation médicale d'aménagement d'un temps supplémentaire et/ou d'aide à l'organisation des examens est possible pour les stagiaires en situation de handicap permanent ou temporaire.

Le service vous propose également des actions de prévention :

- › les dépistages auditifs et visuels
- › les journées de prévention IST - SIDA
- › le bilan Universanté
- › l'accès à la liste des centres de dépistage du SIDA

L'Université d'Artois est partenaire du Programme Territorial de Santé (PTS) dans le domaine de l'alimentation et de l'activité physique : ***Bouger, bien manger, la recette pour mieux réussir !***

Tél : 03 21 60 61 84

08. Vos contacts

COORDINATION DAEU

Yves CHOPIN, Responsable pédagogique du DAEU

Nathalie SUCCETTI, Coordinatrice administrative du DAEU

Mélanie LABRUYÈRE, Assistante coordination du DAEU

Contact : 03 21 60 37 54 / daeu@univ-artois.fr
9, rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS cedex

Site d'Arras

Mélanie LABRUYERE, Assistante FCU

Contact : 03 21 60 37 54 / fcu-fare@univ-artois.fr
9, rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS cedex

Site de Béthune

Nathalie SUCCETTI, Conseillère en formation continue

Contact : 03 21 64 96 09 / fcu-fare-bethune@univ-artois.fr
Bâtiment R. Hazebrouck - rue de l'Université - 62408 BÉTHUNE cedex

Site de Douai

Chérif LOUNICI, Responsable de site

William SEDZIAK, Assistant FCU

Contact : 03 27 94 50 54 / fcu-fare-douai@univ-artois.fr
Rue d'Esquerchin - 59500 DOUAI

Site de Lens

Sabrina BRACQ, Responsable de site

Justine MAGNIEZ, Assistante FCU

Contact : 03 21 79 17 07 / fcu-fare-lens@univ-artois.fr
Rue Jean Souvraz - BP 18 - 62307 LENS

Référente handicap FCU Artois

Stéphanie LOUVEAU, fcu.handicap@univ-artois.fr, 03 21 60 49 33



Cette formation a obtenu le label "**Innovation Pédagogique**" de l'Université d'Artois.



Cette formation a obtenu le label **Euralens**.



Cette formation est soutenue par le **Conseil Régional des Hauts-de-France**.

fcu CERTIFICATION DE SERVICES
La formation continue à l'université

BUREAU VERITAS CERTIFICATION
92046 PARIS-LA-DÉFENSE CEDEX
DISPONIBLE SUR DEMANDE